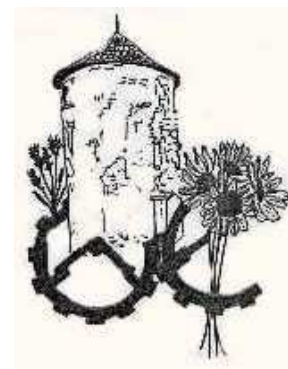


COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 23 Octobre 2013

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, PRUDHOMME Julien, BERNARD Jean-François, SABADEL Jean-Marc, MOYROUD Nicolas, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Excusé : M. MEHR Daniel.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point Trésorerie :

194.373 €

Point budget :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses : 285.238 €	Recettes : 357.244 €	Excédent : 72.006 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses : 76.872 €	Recettes : 100.123 €	Excédent : 23.251 € (sans prise compte de l'excédent 2012)

Projet groupe scolaire :

- « Résultat » de la commission d'appel d'offres réunie le 16 octobre 2013 :
95 entreprises ont consulté notre appel, seulement 6 ont répondu. La notation effectuée par la commission a établi le classement suivant :
 - 1^{er} : OBM Construction
 - 2^{ème} : Construction DASSÉ
 - 3^{ème} : NSTB

Le Conseil Municipal unanime, sur proposition de la C.A.O., retient la proposition de « OBM Construction » pour un montant de 993.629 € H.T. Ce prix inclut l'ensemble du bâtiment et le chauffage. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à la signature de ce marché et tous les documents s'y rapportant.

- Les abords : cours, parkings, réseau eau, assainissement feront l'objet d'un autre marché soumis à un nouvel appel d'offres (estimé à 200.000 € H.T.)
- Financement :

Le coût du groupe scolaire global prêt à fonctionner sera inférieur à 1.300.000 € H.T. Un prêt de 180.000 € remboursable sur 15 ans sera suffisant. L'avance de TVA et le règlement des factures avant le versement des aides sera assuré par un prêt à court terme remboursable à chaque instant sans pénalité.

Le Conseil Municipal unanime autorise M. le Maire à engager :

- Un prêt de 180.000 € auprès des « Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Centre Est » au taux en vigueur (3,8172 % aujourd'hui).
- Un prêt de 400.000 € pour une durée de 21 mois maximum au taux en vigueur (Euribor + 2,5 %), remboursable à tout moment sans aucune indemnité (Propositions du 18 octobre).

L'ensemble des dépenses sont prévues au B.P. 2013.

.../...

Halte-garderie intercommunale de Nantoin :

Afin d'aider les 4 communes partenaires au financement et à la gestion de cet équipement, deux conventions sont proposées à l'avis du Conseil Municipal :

- Une convention financière permettant l'écêtement financier par la Communauté de Communes si le financement résiduel à notre charge dépasse les valeurs de 11.659 € au taux de remplissage de 60 %, 10.825 € au taux de 70 %, 9.180 € au taux de 80 %.
- Une convention de partenariat à l'aide de la gestion administrative et technique de l'équipement dans l'attente du transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Ces 2 conventions garantissent d'une part le maintien de notre budget, et d'autre part l'aide attendue. Le Conseil Municipal unanime autorise M. le Maire à leur signature.

Infos de M. le Député :

En cours projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R.). Les articles 63 et 64 prévoient que les intercommunalités deviennent compétentes pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.I.).

Questions diverses :

Cantine : le repas de Noël gratuit pour les enfants scolarisés est reconduit.

Séance levée à 22 h 40.